



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 27/05/23 –9H30 – à LORIENT

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Stefano DE BLASIO (représentant CSD29), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (trésorier), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Jacques SORIEUX (secrétaire général).

Absents excusés : Rémy LE GUERNIC (CSD 29), Jean-Luc POTDEVIN (responsable CRA), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 45 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 16 à 19, phase 2*
 - *Classements et montées-descentes de fin de phase 2*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
 - *Point sur le 4^{ème} tour*
- 3- *Retour d'expérience sur les compétitions terminées (temps alloué :30 mn)*
 - *Interclubs régionaux (01/05/23 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *Finales régionales par classements (07/05/23 à RENNES)*
- 4- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué :30 mn)*
 - *Titres régionaux par équipes (04/06/23 à BRIEC)*
 - *Championnat de Bretagne individuel (10 et 11/06/23 à PLESCOP)*
- 5- *Règlements des compétitions (temps alloué : 30 mn)*
- 6- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSR et les remercie de leur présence. Il remercie également le comité du Morbihan de les accueillir dans ses locaux. Renan THEPAUT, Jean-Luc POTDEVIN, Alain TRICOIRE et Rémy LE GUERNIC sont excusés. En remplacement de Rémy, la CSD 29 est représentée par le président du comité Stefano DE BLASIO.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Litiges et brûlages des journées 16 à 19, phase 2

Journée 16 du 19/03/2023 :

R3-P3 : CLEGUER TT 3 – SENE TT 2

À la suite de l'abandon de Marina LOHEAC lors de sa 1^{ère} partie, le club de CLEGUER a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

Journée 17 du 02/04/2023 :

R2-P4 : LSP BREST 1 - CLEGUER TT 1

À la suite de l'abandon de Stéphane MESCOFF lors de sa dernière partie, le club de LSP BREST a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R3-P2 : QUIMPER CTT 1 – CPB RENNES 3

L'équipe de CPB RENNES a déclaré forfait.

Décision : amende de 70 € et paiement à la ligue des frais de déplacement aller-retour au tarif de 0.30 € du km.

Journée 18 du 16/04/2023 :

PN messieurs : RP FOUESNANT 2 – TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 1

Le joueur de FOUESNANT, Andréas GAILLARD, a reçu un carton rouge du JA. Comme il n'y avait pas trop d'explications au dos de la feuille de rencontre, le JA a été interrogé par mail. Au vu de sa réponse, ce carton rouge est totalement justifié.

Décision : Andréas GAILLARD est suspendu pour la 19^{ème} et dernière journée de championnat.

Ce joueur étant coutumier des faits, on peut se demander s'il ne faudrait pas le citer devant la commission de discipline car il a déjà été suspendu la saison dernière. Le règlement stipulant qu'on peut le faire s'il y a eu 2 suspensions dans la saison, il n'y aura pas de citation pour cette fois.

R1-P1 : ES PLESCOP 2 – AURORE VITRE 2

L'équipe de l'ES PLESCOP a inscrit 4 noms sur la feuille de rencontre ; mais le joueur Damien CASAREGGIO ne s'est jamais présenté.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende prévue pour équipe incomplète.

R1-P2 : TA RENNES 3 – GV HENNEBONT 4

L'équipe d'HENNEBONT s'est présentée avec 3 joueurs seulement.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende prévue pour équipe incomplète.

Journée 19 du 14/05/2023 :

PN Messieurs : AC PLERIN 3 – OC CESSON 2

À la suite de l'abandon d'Alban MARENGUE lors de sa 2^{ème} partie, le club de PLERIN a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R1-P1 : TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 2 – ENT CJF/UP ST MALO-MELORIENTINE 1

À la suite de l'abandon d'Hubert MESSE lors de sa 1^{ère} partie, le club de TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R3-P2 : ST DIVY SPORT 3 – RAQUETTE BRECEENNE 1

À la suite de l'abandon de Guillaume FORTIN à l'issue du double, le club de la RAQUETTE BRECEENNE n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

1.2- Classements et montées-descentes de fin de phase 2

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR les classements de la 2^{ème} phase et les montées et descentes.

En messieurs, il y a 3 descentes de N3, ce qui entraîne 3 descentes de PN.

L'équipe de TA RENNES 2 termine 2^{ème} de PN mais ne peut pas monter en N3 car son équipe 1 descend de N3. L'équipe de l'OC CESSON 2, classée 3^{ème} de PN, accepte de monter en N3 à sa place. L'équipe classée 1^{ère} accepte également la montée en N3.

Le club de l'US GUIPRY-MESSAC a finalement décidé de ne pas se réengager en R3 comme le lui permettait le règlement à la suite de leur forfait en R1 à l'issue de la 1^{ère} journée de la 1^{ère} phase. Du coup, il y a 3 septièmes de R3 à descendre en PR.

Il est à noter que l'US GUIPRY-MESSAC a fini 1^{er} de sa poule de PR dans le 35. Toutefois, cette équipe n'a pas le droit de monter en R3 car c'était la condition imposée par le comité 35 pour les laisser continuer en PR en 2^{ème} phase à la suite du forfait général de leur équipe 1 en 1^{ère} phase. C'est donc le 2^{ème} de la poule, THORIGNE-FOUILLARD TT 8, qui monte en R3.

En dames, il y a une descente de N3, THORIGNE-FOUILLARD TT 2.

L'équipe classée 1^{ère} de PN, l'ENTENTE FOUESNANT/PONGISTES BIGOUDENS 1 souhaite monter en N3, mais aurait besoin d'une joueuse supplémentaire. Aux dernières nouvelles, elle accepte de monter en N3.

Les équipes montantes en N3 doivent parvenir à la Fédé pour le 5 juin.

Pour info, à la suite d'une réunion CSF/CSR, la CSF a proposé au conseil fédéral un assouplissement du règlement qui consistait à autoriser en N3 dames 2 joueuses ayant moins de 700 points. Cette proposition n'a pas été acceptée par manque d'explications, le président de la CSF Fabrice KOSIAK n'assistant pas au conseil fédéral pour défendre la proposition.

Les montées de PR en R3 sont confirmées par les responsables des CSD du 22, du 35 et du 56. Par contre, dans le 29, l'équipe PLOBANNALEC-LESCONIL 1 refuse la montée en R3. C'est donc le 2^{ème} de la poule TTC BREST 3 qui monte en R3. Eventuellement, le 2^{ème} de l'autre poule USR LANGOLEN 1 serait d'accord pour un repêchage en R3. Les montées-descentes ont été envoyées aux clubs il y a quelques jours sous réserve de l'homologation par la CSR.

1.3- GIRPE

La CRA, qui s'est réunie samedi dernier, souhaite que l'utilisation du GIRPE soit obligatoire la saison prochaine. Sur 362 rencontres en 2^{ème} phase, il n'y en a eu que 20 qui n'ont pas été saisies sur GIRPE, soit 5.5 % ; les 2 mauvais élèves de la classe étant le TT LANDIVISIAU et l'AL GUILERS qui ne se sont pas servis du tout de GIRPE. Le délai paraît un peu court à la CSR pour imposer l'utilisation de GIRPE dès le début de saison, notamment parce-que l'obligation d'utiliser GIRPE implique la fixation d'une amende qui doit être vue en bureau directeur. La CSR va donc proposer au conseil de ligue de rendre obligatoire l'utilisation de GIRPE au début de la 2^{ème} phase de la saison prochaine. Les clubs seront prévenus dès le début de saison pour qu'ils aient le temps de se retourner.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 4^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 4^{ème} tour : 2 montées en nationale 2 seniors

Seniors dames : 1 joueuses prévue, tour annulé

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2 seniors

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfaits excusé)

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2 juniors

Juniors filles : 4 joueuses prévues, 3 présentes (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2 juniors

Cadets : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait non excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en régionale juniors (changement de catégorie)

Cadettes : 10 joueuses prévues, 9 présentes (1 forfait non excusé)

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en régionale juniors (changement de catégorie)

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en régionale cadets (changement de catégorie)

Minimes filles : 5 joueuses prévues, 4 présentes (1 forfait excusé)

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2 minimes

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en nationale 2 benjamins

Benjamines : 4 joueuses prévues, 4 présentes

A l'issue du 4^{ème} tour : 1 montée en régionale minimes (changement de catégorie)

Un problème s'est posé en cadets. Maël MARTIN PERENNOU de l'OC CESSON a reçu un carton rouge du JA et a été exclu de la compétition. Il est à noter que c'est la 2^{ème} fois de la saison (1^{ère} fois sur un tournoi). Il a été suspendu pour le championnat départemental individuel.

Michel informe la CSR qu'il a oublié de faire voter, lors du dernier conseil de ligue, le passage aux 5 manches (au lieu de 7) dans les tableaux de régionale seniors. La CSR décide d'appliquer quand même cette décision dès le début de la saison prochaine. Le règlement rectifié figure en annexe de ce compte rendu.

Michel fait part à la CSR du mail de Marina LOHEAC qu'il a reçu. Cette joueuse du Morbihan a terminé 1^{ère} en D1 seniors messieurs lors du 4^{ème} tour et elle demande à monter en régionale seniors messieurs estimant qu'elle a gagné sa place sur le terrain.

Après discussions, la CSR estime que ça serait trop compliqué à mettre en place, notamment parce-qu'on ne peut pas faire une exception juste pour les seniors dames. De plus l'autorisation pour les féminines de jouer en messieurs a été accordée s'il n'y avait pas assez de féminines au niveau départemental pour composer une poule. Or, ce n'était pas le cas dans le Morbihan cette saison et sans doute qu'une poule de D1 seniors dames aurait dû être organisée.

2.2- Réunion de zone du 14/04/2023

Michel fait un rapide compte rendu à la CSR de la réunion de zone qui a eu lieu le 14 avril dernier à RENNES.

Dans les tableaux cadets et juniors, les montées se feront systématiquement en N1. Ça sera à la joueuse ou au joueur de faire la démarche s'il souhaite rester en N2 et monter dans la catégorie d'âge supérieure.

Il n'y aura plus qu'un affichage partiel des résultats et ceux-ci seront consultables sur Google drive.

Il est souhaitable qu'en N2 jeunes il y ait un 2^{ème} DE pour saisir les résultats plutôt qu'un JA adjoint supplémentaire comme ça a été le cas à VERN-SUR-SEICHE au 4^{ème} tour.

En N2 seniors, l'ensemble des parties (poules et tableau) se disputera au meilleur des 5 manches. Ça sera de toute façon imposé par la Fédé dans les prochains règlements fédéraux.

A la suite de l'expérience faite sur un tour dans les Pays de la Loire, il paraît souhaitable que les joueurs arbitrent au moins une partie de poule le samedi afin de limiter le nombre d'arbitres et les coûts financiers. L'autorisation va être demandée à la Fédé. D'ores et déjà, la CRA bretonne est totalement opposée à ce projet.

Enfin, Patrick ROYER informe que, suite au déroulement tardif du 4^{ème} tour de critérium fédéral (début avril), il faudra que les ligues fournissent fin mars, non plus leurs 2 qualifiés aux championnats de France jeunes, mais une liste de joueurs potentiellement qualifiables.

Le règlement 2023-2024 de N2 figure en annexe du compte rendu.

3- RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES COMPETITIONS TERMINEES

3.1- Interclubs régionaux (01/05/23 à THORIGNE-FOUILLARD)

La compétition s'est bien déroulée.

Il a fallu, une nouvelle fois, annuler les tableaux féminins car il n'y avait aucune équipe dans le 22, le 35 et le 56. Dans le 29, il y avait une équipe minime et 3 équipes benjamines ; mais on n'allait pas les faire venir dans le 35 pour se rejouer.

Il est grand temps d'envisager la suppression des tableaux féminins pour passer à des tableaux mixtes qui, dans les faits, existent déjà ; mais il faudrait que la CRJ en discute avant.

Michel précise que, malgré tous ses efforts, il n'a pas plus complété les 3 tableaux garçons. Il manquait une équipe en benjamins.

3.2- Finales régionales par classements (07/05/23 à RENNES)

La compétition, organisé par le CPB RENNES, s'est bien déroulée.

Il a fallu faire 22 repêchages et ce jusqu'au dernier moment ; mais tous les tableaux messieurs étaient complets.

En dames, les tableaux F5 et F9 étaient complets. Dans le tableau F7, elles n'étaient que 10 au lieu de 12 ; mais il n'a pas été possible de compléter le tableau. Dans le tableau F12, elles n'étaient que 7 ; mais toutes les joueuses qualifiées ont répondu présentes.

4- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

4.1- Titres régionaux par équipes (04/06/23 à BRIEC)

Finalement le DE sera Hubert BOURGINE, qui est du club de BRIEC, et pas Gwenaél DIVANAC'H.

Le délégué de l'épreuve sera Renan THEPAUT ; mais il ne sera pas là le matin car il dispute les titres par équipes de D4 avec son club de LOPERHET. L'après-midi, il pourrait être suppléé par Dominique DREYER.

Guinal BREST précise qu'il sera présent sur place et qu'au besoin, il peut faire office de délégué.

Comme prévu Michel a fait lui-même le tirage au sort qui a été envoyé aux clubs il y a une dizaine de jours avec la convocation.

Michel a contacté le club organisateur pour lui expliquer ce que l'on attendait de lui. Comme il n'a pas été recontacté, c'est qu'il ne doit pas y avoir de problèmes.

4.2- Championnat de Bretagne individuel (10 et 11/06/23 à PLESCOP)

Michel fait le point sur l'organisation. Là aussi, tout doit bien se passer car il n'a pas eu dernièrement de nouvelles du club organisateur.

Il précise, en souriant, qu'il a hérité d'une nouvelle casquette à la ligue, celle de secrétaire. En effet, Isabelle a pris 15 jours de vacances et elle ne revient que mardi prochain, alors que la date limite des inscriptions était fixée à mercredi dernier. Il a donc consulté sa messagerie tous les jours, ce qui lui a occasionné un peu de travail supplémentaire.

Les retardataires, parmi les joueuses et joueurs qualifiés uniquement, ont été relancés personnellement jeudi soir et quelques-uns ont répondu. Les 4 joueuses et joueurs qualifiés qui n'avaient toujours pas répondu ont été à nouveau relancé hier après-midi.

Au vu des réponses reçues, tous les tableaux masculins seront complets, ainsi que les tableaux handisports.

En dames, elles seront au mieux : 20 en TCD, 21 en JF, 21 en CF, 16 en MF, 15 en BF et 2 en PF.

Pour les 2 tableaux toutes catégories, le niveau est décevant. Les meilleurs, surtout en dames sont absents.

En TCD, il n'y aura aucune joueuse numérotée. Il manquait la réponse de Camille CAMPION ; mais Guinal, qui a pu la contacter au téléphone, confirme qu'elle ne sera pas là. Elle n'aurait d'ailleurs jamais dû être qualifiée car, contrairement à ce que laissait penser les infos reçues du 29, elle n'a pas participé au championnat du Finistère.

Dans le tableau poussines, il n'y a que 2 joueuses. La CSR souhaite tout de même faire disputer cette finale. Une des 2 joueuses dispute également le tableau benjamine. Comme il y a une place disponible dans le tableau benjamins, on va proposer à la 2^{ème} joueuse de disputer ce tableau afin qu'elle ne vienne pas seulement pour une partie.

Les joueuses et joueurs repêchés seront prévenus mardi quand Isabelle sera revenue.

Le nombre d'engagés par tableaux sera envoyé à Jean-Luc avant pour qu'il puisse peaufiner son horaire.

5- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Michel signale à la CSR que, comme il le craignait, il n'a pas eu le temps de relire l'ensemble des règlements et de les dépoussiérer.

Cà fait plusieurs années qu'on tient compte du dernier classement mensuel publié pour constituer les poules des interclubs régionaux ; mais le règlement n'a jamais été modifié dans ce sens. Il convient donc de le faire.

Le règlement modifié figure en annexe du compte rendu.

Lors de la dernière CRA, à la demande de certains JA3, Jean-Luc a émis le souhait que la mise en poule au championnat de Bretagne individuel puisse se faire soit par bloc, soit en faisant le serpent à la discrétion du JA. Michel lui a répondu que le règlement existant n'empêchait pas le JA de faire une mise en poule par bloc.

Néanmoins, la CSR étant d'accord, on va l'écrire clairement dans le règlement.

Le règlement modifié figure en annexe du compte rendu.

6- QUESTIONS DIVERSES

Comme la saison dernière, les engagements d'équipes vont être demandés aux clubs pour le 1^{er} juillet.

Les poules de nationale seront constituées le 1^{er} week-end de juillet et les poules de régionale seront faites dans la foulée.

La CSR fixe les dates de ses réunions de la saison prochaine : samedi 28 octobre 2023 à 9H30, lundi 18 décembre 2023 à 19H00 (Visio), samedi 24 février 2024 à 9H30 et lundi 20 mai 2024 à 19H00 (Visio).

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 11h30.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CSR
Secrétariat LBTT